

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-
EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

***Siège Social : Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082
Tunis***

***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18
décembre 2020***

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions de la loi N°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement amendant les articles 190 bis, 200, 215, 239 bis, 276 et 288 du code des sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée approuve les **nouveaux statuts de la société tels que modifiés, refondus et mis en** conformité avec les dispositions de ladite loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} Résolution – Formalités légales et de publicité

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent pour accomplir toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité